



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 27/01/2021
Reçu en préfecture le 27/01/2021
Affiché le **27 JAN. 2021**
ID : 039-283900017-20210121-B2021_03-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 21 janvier 2021

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
07/01/2021

Délibération n° B 2021-03

Convention SDIS du JURA/APRR : approbation grille tarifaire 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Clément PERNOT.

Etait excusé : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2016-18 du 3 mai 2016 relative au renouvellement de la convention avec la société APRR ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2020-05 du 11 février 2020 relative à la convention SDIS du Jura 2019/ Autoroutes PARIS-RHIN-RHONE : approbation grille tarifaire 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Réévaluation des tarifs pour l'année 2021 :

Dans le cadre de la convention n°50.13.092 du 14 juin 2016 passée entre le SDIS du Jura et les Autoroutes PARIS-RHIN-RHONE, il est prévu que les coûts forfaitaires et coûts horaires des moyens soient réévalués chaque année (article 3.4 de la convention).

Pour la réévaluation des tarifs SDIS pour 2021, l'indice de révision (indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages France entière hors tabac) utilise comme référence les indices d'août 2019 (104.4) et d'août 2020 (104.34).

Le rapport (104,34/104,40) est donc appliqué aux tarifs 2020, arrondi au centime le plus proche, soit :

Interventions	Tarifs 2021
Secours à personnes	428,54 €
Secours sur accident entre véhicules	540,18 €
Autres opérations	441,16 €
Coûts horaires	
VSAV	123,65 €
FPT	219,68 €
VSR	162,07 €
VL - VLM	74,43 €
VPC	152,45 €
Véhicules spéciaux	202,87 €

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront pour les interventions réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver les nouveaux tarifs pour 2021 des interventions effectuées sur les autoroutes PARIS-RHIN-RHONE

DECISION N° B 2021-03 DU 21 JANVIER 2021

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle grille tarifaire pour 2021.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 27 JAN. 2021
Affiché le 27 JAN. 2021
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT